

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1919

7 septembre 2007

SOMMAIRE

AFC Consultants	92088	Ligne Rouge S.à r.l.	92089
Anthus S.à r.l.	92107	Luxex	92068
Badajoz S.A.	92070	Majaconsult, S.à r.l.	92092
Bebus S.A.	92112	Mas Luc S.A.	92091
Bonaria et Fils	92069	Meaco S.A.	92104
Byblos Holdings S.à r.l.	92079	Meneghetti Groupe S.A.	92090
Canetto Participations Luxembourg S.A.	92066	M.G. Holding S.A.	92091
CitCor Franconia Erfurt S.à r.l.	92080	Millicom International S.A.	92091
Coiffure Beringer S.à r.l.	92068	Moreno Estate Sàrl	92089
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie	92078	Naminvest S.A.	92096
Compagnie Européenne Immobilière d'In- vestissement S.A.	92066	Norwood S.à r.l.	92092
Confer S.à r.l.	92105	Noved S.A.	92070
"Cuni-Fuels S.A."	92067	Oderfin S.à r.l.	92078
Dresden Properties S.à r.l.	92109	Philae S.A.	92088
Electro Pinto S.à r.l.	92066	Pro Immobilia S.à r.l.	92102
Enka S.A.	92112	Proim S.A.	92090
Esofac Insurance Services S.A.	92079	Real Pol Investments S.A.	92102
Gomar S.A.	92102	RE German Office S.à r.l.	92099
Greenhouse Stam Automotive S.à r.l.	92090	REI Latin America I S.à r.l.	92070
Greenko S.A.	92096	Repco 25 S.A.	92088
Häffner Distribution Benelux S.à r.l.	92085	RREI SwissCo S.à r.l.	92096
IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l.	92085	SES Europe	92069
Imos Holding	92067	SES Global Africa	92069
Italian Restaurant S.A.	92077	Sidetex Holding	92068
Kauri Capital 2	92104	SL Group Capital S.à r.l.	92112
Kauri Capital Stapel Centre	92105	SL Munchen Major Capital S.à r.l.	92112
Kone Luxembourg	92087	Tiotu S.A.	92089
Kone Luxembourg	92087	Triumterra S.A.	92077
Lënster Päiperlek A.s.b.l.	92077	Vars Investment Luxembourg	92067
		Vega Investments & Co S.A.	92092

Canetto Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 117.891.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue au siège social le 15 juin 2007 que MAS S.à r.l., ayant son siège social au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 5 juillet 2006 en remplacement de MAS CORPORATE SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, pour une période courant jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090236/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06700. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

CEIDI, Compagnie Européenne Immobilière d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.921.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 juin 2007 de tenue au siège social de la société

Résolution:

Sont nommés administrateurs pour une durée de 1 an:

M. Alain Georges, docteur en droit, demeurant à L-1457 Luxembourg, 72, rue des Eglantiers;

M. Jacques Bastard-Vaysse, administrateur de sociétés, demeurant à F-75014 Paris, 126, boulevard de Montparnasse;

M. Gilles Dusemon, juriste, demeurant à L-4221 Esch-sur-Alzette, 81, rue de Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux comptes pour une durée de 1 an;

K.P.M.G. SA, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour extrait conforme

CEIDI S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090264/3565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11646. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Electro Pinto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 27, rue um Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 99.011.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090293/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 juillet 2007, réf. DSO-CG00206. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070100659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

"Cuni-Fuels S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 39, avenue des Alliés.
R.C.S. Luxembourg B 92.263.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juillet 2007 au siège social

Les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

1. Acceptation de la démission de M. Reiff Norbert, domicilié à rue de Stavelot, 34, L-9753 Heinerscheid, de son poste d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.

2. Nomination de Mme Machado Pereira Celeste Maria, née a Sao Felix de Marinha (Portugal), le 17 décembre 1969, demeurant à L-6315 Beaufort, 6, rue de la Libération en tant qu'administrateur-délégué.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

3. Nomination de M. Marc Reeff, né à Ettelbruck le 17 juin 1972, demeurant a L-9769 Roder, Maison, 23, en tant qu'administrateur.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

J.-C. Englaro / A. Sassel / C. Machado Pereira
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007090284/591/21.

Enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2007, réf. DSO-CG00277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070100687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Imos Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 58.869.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2007 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre et Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange et de Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, demeurant a B-6780 Messancy, leur mandat venant à échéance a l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme
IMOS HOLDING
Signature

Référence de publication: 2007090285/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Vars Investment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 111.792.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
Signatures

Référence de publication: 2007090907/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10970. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Luxex, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 65.332.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim et de Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme
LUXEX
Signature

Référence de publication: 2007090287/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Sidetex Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 27.597.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2007 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre et Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim et de Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme
SIDETEX HOLDING
Signature

Référence de publication: 2007090291/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Coiffure Beringer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 43, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 62.319.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

FIDUCIAIRE LATITUDES s.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2007090622/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06678. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 101.505.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la Société du 28 mars 2007, le mandat du réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

L'Assemblée Générale de la Société prend note de la démission de Mr Daniel Steven Goldberg en date du 15 septembre 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

Pour la société

M. Murphy

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2007090305/1958/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

SES Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 101.506.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la Société du 28 mars 2007, le mandat du réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

L'Assemblée Générale de la Société prend note de la démission de Mr. Daniel Steven Goldberg en date du 15 septembre 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

Pour la société

M. Murphy

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2007090327/1958/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Bonaria et Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 9.960.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007091817/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00289. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Noved S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 64.241.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 27 juin 2007

L'Assemblée Générale a décidé de nommer les administrateurs suivants:

- Guy Harles, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg
- Danielle Kremer, avec adresse au 1a, rue Théodore Pescatore, L-7378 Bofferdange
- Claude Kremer, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

et de renouveler le mandat du Commissaire:

- Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007090337/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Badajoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.230.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2007 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Madame Sylvie Comman, employée privée, avec adresse professionnelle à MC-98000 Monaco, 7, rue Suffren Reymond
- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
- Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007090339/535/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09493. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

REI Latin America I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 130.137.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BYBLOS HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms Laure Gérard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of a proxy given on June 6, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name REI LATIN AMERICA I S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Art. 7. The authorised capital of the Company is set at one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) divided into one million (1,000,000) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-).

The Board of Managers is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Association creating the authorised capital in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Managers may determine.

The Board of Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Managers may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Managers within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 8. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 9. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 10. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 11. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 14. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager. Any decisions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 16. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 17. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 18. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 21. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, BYBLOS HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the twenty thousand (20,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A manager:

- Mr Tammir Amr, Real Estate Investor, born on August 28, 1970, in Easton, Pennsylvania, United States of America, residing at Wybüelstrasse 29, 8702 Zollikon, Switzerland,

Category B managers:

- Mr Marcel Stephany, Company Director, born on September 4, 1951 in Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Alain Heinz, Company Director, born on May 17, 1968 in Forbach (France), with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered seat of the Company at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BYBLOS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Laure Gérard, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 6 juin 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet social supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de propriétés immobilières dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger aussi bien que toutes les opérations touchant aux propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location des propriétés immobilières.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination REI LATIN AMERICA I S.à r.l.

Art. 5 . Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital autorisé de la Société est fixé à un million de Dollars américains (USD 1.000.000,-) divisé en un million (1.000.000,-) de parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar américain (US 1,-) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et

- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou l'entière de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de Gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 8. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 10. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 11. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 14. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 15. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 17. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance (ou le gérant unique) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, BYBLOS HOLDINGS S.à r.l., désigné ci-dessus déclare souscrire aux vingt mille (20.000) parts sociales et les libérer intégralement par apport en nature de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-).

Un montant de vingt mille Dollars américain (USD 20.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- M. Tammir Amr, Real Estate Investor, né le 28 août 1970 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Wybüelstrasse, 8702 Zollikon, Suisse,

Gérants de catégorie B:

M. Marcel Stephany, Administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Alain Heinz, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Gerard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, Relation: LAC/2007/13030. — Reçu 150,52 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007091825/211/331.

(070103063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Triumterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 102.071.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 25 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour TRIUMTERRA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090358/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Italian Restaurant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.191.

—
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2006 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Mario Notaroberto, né le 21 septembre 1955 à Funtani (SA), demeurant à L-1316 Luxembourg - 77, rue des Carrières.

Valerio Ragazzoni, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant à L-8077 Bertrange - 248, rue de Luxembourg.

Raymond Gatto, né le 1^{er} mars 1950 à Charleroi (B), demeurant à L-8066 Bertrange - 23, rue de la Gare.

Commissaire aux Comptes:

Mme Claudine Van Hal, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen - 27, rue de l'Ecole.

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2007090362/740/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Lënster Päiperlek A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6140 Junglinster, 24, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg F 3.904.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire des membres statuant sur l'objet susmentionné qui se tient en date du 25 juillet 2007 à Junglinster, les membres présents ou représentés ont voté à l'unanimité la modification des statuts suivante:

Titre 1^{er} - Dénomination, siège, durée

Art. 1^{er} . L'association est dénommée LËNSTER PÄIPERLEK A.s.b.l.

Titre 2 - Objet

Art. 4. L'association a pour objet la gestion d'une maison relais pour enfants dans la commune de Junglinster, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Junglinster, le 25 juillet 2007.

A. Nilles / A. Schroeder

Secrétaire / Président

Référence de publication: 2007090367/7984/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11751. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Oderfin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.701.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 26 juin 2007 à 15.00 heures au siège social, il a été décidé de:

- accepter la démission d'un gérant, Distefano Alfredo, né le 9 juillet 1951 à Begamo (Italie),

- de nommer comme nouveau gérant de la Société, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Jonathan Lepage né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri L-1724. Son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ODERFIN S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007090431/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.539.

L'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2007 a décidé de renouveler pour un an les mandats des Administrateurs MM. Massimo Trinaldo Togna, Bruno Panigadi, Frédéric Wagner, Umberto Trinaldo Togna et Jean Bodoni et le mandat du Commissaire aux comptes et Réviseur indépendant MAZARS, Luxembourg.

Lors de cette même assemblée, M. Jean Noël Lequeue, Chemin du Bois des Paresseux 30, B-6700 Arlon, a été nommé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de M. François Steil pour une durée d'un an.

M. Americo Bortuzzo, Am Biirk 2, L-6231 Bech et M. Robert Hoffmann, rue Principale 51, L-2590 Neuhaeusgen ont été nommés également aux fonctions d'Administrateurs, pour une durée d'un an.

Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

En sa réunion du 20 juin 2007, le Conseil d'administration a décidé de nommer conformément à l'article 11 des statuts, pour l'exercice 2007:

Président: M. Frédéric Wagner, Administrateur

Vice-Président: M. Massimo Trinaldo Togna, Administrateur

Secrétaire: M. Bruno Panigadi, Administrateur

Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE, Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / F. Marx
Vice-Président / -

Référence de publication: 2007090540/1017/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Byblos Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.273.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 juin 2007

1. La démission du gérant, M. Tammir Amr en tant que gérant de catégorie A, a été acceptée.

2. M. Junayd Dean Amro, administrateur de sociétés, né le 12 juin 1975 à Morristown, New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), domicilié à 4W 21st Street, New York 10010 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme nouveau gérant de catégorie A, et M. Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), domicilié professionnellement à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommé comme nouveau gérant de catégorie B.

Les deux nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour BYBLOS HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090432/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

E.I.S., Esfac Insurance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 31.919.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 11 juin 2007

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Roland Frising, demeurant 24, rue d'Olingen, L-6914 Roodt/Syre, et Baudouin Valentin, Président du Conseil d'Administration, demeurant 37, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg, Mesdames Martine Van Peer, actuaire, demeurant 23, rue des Tilleuls, B-6780 Wolkrange, et Anne Christine Lussie, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant 35, rue Auguste Neyen, L-2233 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration réunie extraordinairement le 11 juin 2007

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Martine Van Peer, administrateur-délégué, demeurant 23, rue des Tilleuls, B-6780 Wolkrange, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Baudouin Valentin, demeurant 37, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg, Président du Conseil, respectivement administrateur-délégué, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090473/506/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

CitCor Franconia Erfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.113.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, here represented by Annick Braquet, residing professionally at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy hereto attached.

This appearer, voting under her given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability (Einmannengesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in foreign real estate, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such interests.

2.2. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

to borrow money in any form, except by way of public offer, or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

2.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The Company will assume the name CitCor FRANCONIA ERFURT S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 10. The Company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In case of several managers, they constitute the board of management. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's object.

Art. 11. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Any member of the board of management may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members of the board of management is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners.

The share premium account may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners. The general meeting of partners may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

The partner representing the whole of the Company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three:
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974;
 - Michael Astarita, born in New York (New York - USA) on 19 August 1961, residing at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022, USA;
 - Neil Hasson, born in London (United Kingdom), on 12 June 1965 with a professional address at Ground Floor, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD (United Kingdom).

The managers have the most extensive powers to act singly on behalf of the Company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the Company's objectives by their sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, den neunten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, hier vertreten durch Annick Braquet, mit beruflicher Adresse in L-1319 Luxemburg, 101, rue Cents, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Diese Komparentin erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2.

2.1. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb oder Verkauf oder sonstiges Disponieren von oder die direkte oder indirekte Beteiligung an ausländischen Immobilien, unter anderem durch Zeichnung oder Erwerb jeglicher Wertpapiere und Rechte aufgrund von Anteilen, Kapitalbeteiligung, Zeichnung, Unternehmenskauf oder Option auf den Kauf von Unternehmen, Vermittlung von Geschäften oder ähnlichem, oder durch Schuldtitel in welcher Form auch immer, sowie die Verwaltung, Entwicklung und das Management dieser Beteiligungen.

2.2. Die Gesellschaft kann ihren Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder jedem anderen Unternehmen Darlehen gewähren, einschließlich der Erträge von Krediten und/oder Einkünften durch dingliche Besicherung von Forderungen. Sie kann auch zugunsten von Dritten Garantien geben und Sicherheiten zur Besicherung ihrer Verbindlichkeiten oder zur Besicherung ihrer Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder aller sonstigen Unternehmen gewähren. Die Gesellschaft kann darüber hinaus Besicherungen für ihr gesamtes oder einen Teil ihres Kapitals verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Besicherungen organisieren.

2.3. Die Gesellschaft kann außerdem in den Erwerb und das Management eines Patentbestandes und/oder in Urheberrechte (Rechte auf geistiges Eigentum) jeder Art und Herkunft investieren.

2.4. Die Gesellschaft kann generell alle Techniken und Instrumente in Zusammenhang mit ihren Investitionen im Hinblick auf ein effizientes Management einsetzen, einschließlich jener Techniken und Instrumente, welche die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechselkurs-, Zinssatzrisiken und sonstige Risiken schützen.

2.5. Die Gesellschaft kann insbesondere folgende Geschäfte betreiben, wobei als vereinbart gilt, dass sie sich an keinerlei Transaktionen beteiligt, die als gesetzlich geregelte Tätigkeit des Finanzsektors betrachtet werden:

Zeichnung von Anleihen in jeder Form außer durch öffentliches Angebot oder Inanspruchnahme jeder Art von Kredit, um Geldmittel aufzubringen, einschließlich, jedoch ohne Einschränkung, die Emission von Bonds und Schuldscheinen oder anderen Kapitalinstrumenten auf privater Basis, die Verwendung von derivativen Finanzinstrumenten und ähnlichem;

Gelder vorstrecken, als Darlehen gewähren oder einlegen oder Kredite gewähren, um Schuldtitel zu zeichnen oder zu erwerben, die von einem Luxemburger oder einem ausländischen Unternehmen zu diesem Zweck ausgegeben wurden und die als geeignet gelten, mit oder ohne Besicherung;

Beteiligungen an jeder Garantie, Bürgschaft oder anderen Form von Besicherung, ob durch persönlichen Vertrag oder Hypothekendarlehen oder Belastung für die gesamte oder einen Teil der Transaktion, an Immobilienvermögen (sowohl aktuelles als auch zukünftiges) oder mit Hilfe aller oder einzelner dieser genannten Methoden, zum Zweck der Erfüllung von Verträgen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft und jeglicher angeschlossenen Unternehmen oder Direktoren oder Vorstandsmitgliedern der Gesellschaft oder ihrer angeschlossenen Unternehmen, innerhalb der gesetzlichen Rahmenbedingungen von Luxemburg.

2.6. Die Gesellschaft kann alle gesetzlich zulässigen, kommerziellen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen oder generell alle Transaktionen, die zur Erfüllung ihres Gesellschaftsgegenstandes und alle direkt oder indirekt mit der Erfüllung ihres Gegenstandes verbundenen Transaktionen in allen oben geschriebenen Bereichen durchführen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung CitCor FRANCONIA ERFURT S.à r.l.

Art. 5. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heißt jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Sie können nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Im Falle von mehreren Geschäftsführern, wird die Gesellschaft durch die Geschäftsführung verwaltet. Die Geschäftsführer können, mit oder ohne Ursache, durch eine Auflösung der Aktionäre jederzeit entfernt werden, die eine Stimmenmehrheit halten. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

Art. 11. Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatäre der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Geschäftsführung ist nur beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen ihrer auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefaßt werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 13. Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2007 enden wird.

Art. 15. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Aufgrund der von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls Gesellschaftsführern angefertigten Kontoabschlüssen, können die Gesellschafter beschließen Abschlagszahlungen auf Dividenden zu tätigen, welche vorzeigen dass genügend Gelder zur Ausschüttung vorhanden sind, vorausgesetzt dass der auszuschüttende Betrag nicht den erzielten Gewinn seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht durch den vorgetragenen Gewinn und auszuschüttende Reserven aber erniedrigt durch die vorgetragenen Verluste und Summen welche in eine gesetzlich zu errichtende Reserve zu verteilen sind, überschreiten darf.

Der Saldo kann an die Gesellschafter ausgeschüttet werden durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter. Das Aktienprämiumkonto kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen jeglichen Betrag aus dem Aktienprämiumkonto an die gesetzliche Rücklage zu verteilen.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 17. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

Zeichnung und Einzahlung

Der alleinige Gesellschafter, CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.800,- geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, Großherzogtum Luxemburg.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, R.C.S. B 37.974;

- Michael Astarita, geboren in New York (New York - USA) am 19. August 1961, wohnhaft 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022, USA;

- Neil Hasson, geboren in London (Vereinigtes Königreich), am 12. Juni, 1965, wohnhaft Erdgeschoss, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, Vereinigtes Königreich.

Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und um jedwede Handlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes durch ihre alleinige Unterschrift zu genehmigen.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18616. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 31. Juli 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092147/242/278.

(070102843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 113.164.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 juillet 2007 que le conseil de gérance se compose comme suit à compter du 31 décembre 2006:

Gérante de catégorie A:

- Dunia Wright, résidant professionnellement 15D Evans Court, Toorak, Victoria 3142, Australia.

Gérants de catégorie B:

- Olivier Dorier, résidant professionnellement 6, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach,

- Stewart Kam-Cheong, résidant professionnellement 6, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, en remplacement d'Hugo Neuman démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007090493/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Häffner Distribution Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.036.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zwölften Juli.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Ist erschienen:

Die Kommanditgesellschaft deutschen Rechts HÄFFNER GmbH & CO HOLDING KG, mit Sitz in D-71679 Asperg, Friedrichstrasse, 3, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Stuttgart, unter der Nummer HRA 201157,

hier vertreten durch ihren persönlich haftenden Gesellschafter:

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts HÄFFNER Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-71679 Asperg, Friedrichstrasse, 3, hier vertreten durch ihre beiden Geschäftsführer:

- Herrn Hans-Jürgen Martin, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-75203 Königsbach - Stein, Wagnerstrasse, 2;

- Herrn Derk P. Roff, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-22587 Hamburg, Kapitän-Dreyer Weg, 17.

Welche Komparentin, vertreten wie vorher angegeben, den amtierenden Notar ersuchte die Statuten einer von ihr zu gründenden Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung HÄFFNER DISTRIBUTION BENELUX S.à r.l. an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Niederanven.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Art. 5. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel und die Distribution von chemischen Rohstoffen.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Diese einhundert (100) Anteile wurden von der Kommanditgesellschaft deutschen Rechts HÄFFNER GmbH & CO HOLDING KG, mit Sitz in D-71679 Asperg, Friedrichstrasse, 3, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Stuttgart, unter der Nummer HRA 201157, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr tausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann nimmt die einzige Gesellschafterin welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welche an Platz und Stelle der außerordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

1) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Herr Hans-Jürgen Martin, Diplomingenieur, geboren am 9. Januar 1951, in Wemmetsweiler (Deutschland), wohnhaft in D-75203 Königsbach - Stein, Wagnerstrasse, 2, ernannt.

2) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Herr Derk Proff, Diplom-Betriebswirt, geboren am 29. April 1967, in Duisburg (Deutschland), wohnhaft in D-22587 Hamburg, Kapitän-Dreyer Weg, 17, ernannt.

3) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

4) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Martin, D. Proff, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation: LAC/2007/17960. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreis dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Référence de publication: 2007090817/222/83.

(070101777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Il résulte de l'acte de fusion intervenu entre les associés en date du 28 avril 2006 la répartition du capital suivante:

	Parts
- KONE BELGIUM, société anonyme, avec siège social à B-1140 Bruxelles, chaussée de Louvain 1048	400
Total:	400

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS s.à r.l.

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007090523/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 avril 2007 les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur François Vanherck, gérant technique, avec effet au 30 avril 2007.

- Nomination de Monsieur Pascal Neuwerth, demeurant 37, Dorfstrasse à CH-8305 Dietlikon (Suisse), en qualité de gérant technique avec effet au 1^{er} mai 2007, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2012.

- La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS s.à r.l.

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007090525/592/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Philae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.060.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHILAE S.A.

J.-R. Bartolini / M. Limpens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007091834/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11511. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Repc 25 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.188.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2007 que:

1)

a. Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

b. Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20C, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et

c. Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

2) Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban), le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né à Paisley (Ecosse), le 9 août 1967, demeurant à 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

4) ERNST & YOUNG S.A., établie à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall a vu son mandat confirmé et a été reconduite dans son mandat de réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090537/280/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00944. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

AFC Consultants, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 116.756.

AUDEX SARL RC B 64.276, dénonce avec effet au 30 juillet 2007 le siège social et la convention de domiciliation conclue avec la société AFC CONSULTANTS LIMITED (succursale) RC B 116.756,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090546/1333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Moreno Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Reuter

Notaire

Référence de publication: 2007091540/7851/11.

(070102412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Ligne Rouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.749.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 10 juillet 2007*

La clôture de la liquidation de LIGNE ROUGE S. à r. l. a été prononcée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 10 juillet 2007 au siège de la société.

Les résolutions suivantes ont été prises par les actionnaires au cours de cette assemblée:

- Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au siège social de la société liquidée et y seront conservés durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale devant statuer sur la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour LIGNE ROUGE S. à r. l., liquidée

CONSEIL COMPTABLE S.A.

Son liquidateur

F. Prost

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007090549/507/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Tiotu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 116.978.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Le conseil d'administration

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090552/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Greenhouse Stam Automotive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007091542/7241/11.

(070102394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Meneghetti Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 100.126.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090553/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Proim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 112.691.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Le conseil d'administration

S. De Meo / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090559/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Millicom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 79.896.

Les comptes statutaires au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 20 juillet 2007.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A.

C. Wintersdorff

Directrice Juridique

Référence de publication: 2007090911/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11342. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

M.G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 116.065.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Le conseil d'administration

S. De Meo / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090560/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Mas Luc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 71.574.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090561/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Norwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 99.496.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour NORWOOD Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007091085/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09034. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Vega Investments & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 65.668.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090564/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Majaconsult, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 130.022.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MAJAINVEST S.à r.l., mit Sitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 112.293, hier vertreten durch Herrn Johannes

Magar, Direktor, mit beruflicher Anschrift in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 25. Juni 2007, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Erschienene ersuchte den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet (nachstehend die «Gesellschaft»), die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (nachstehend der Gesellschaftsvertrag).

Art. 2. Name. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung MAJACONSULT, S.à r.l.

Art. 3. Zweck. Der Zweck der Gesellschaft ist die Beratung von Unternehmen im Ausland, ebenso der Erwerb und das Halten von Beteiligungen an luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung und Entwicklung solcher Beteiligungen und deren Verkauf. Die Gesellschaft kann Beteiligungen in einer oder mehreren Kapital- oder Kommanditgesellschaften (société en commandite simple) halten und als Gesellschafter mit beschränkter Haftung oder als Geschäftsführer dieser Gesellschaften agieren.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form. Die Gesellschaft kann ihre finanziellen Mittel auch in Grundbesitz, Wertpapieren und intellektuellen Eigentumsrechten jeglicher Art und Form anlegen sowie Obligationen oder Schuldscheine ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle und finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausführung und Entwicklung ihrer Geschäftszwecke dient.

Art. 4. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafter gemäß den Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit, die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftervertrags erforderlich sind, aufgelöst werden.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einen Beschluss der Geschäftsführer an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Die Geschäftsführer können innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Sollten die Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art unmittelbar bevorstehen oder bereits eingetreten sind, welche die gewöhnliche Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland stören könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend, bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von der Geschäftsführung auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (12.600,- EUR). Es ist aufgeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100,- EUR) und jeweils voll einbezahlt (zusammen die «Gesellschaftsanteile»).

Wenn und solange die Gesellschaftsanteile von einer Person im Sinne des Artikels 179(2) des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften gehalten werden, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft. In diesem Fall sind, unter anderem, die Bestimmungen der Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d. h. jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters und Verträge zwischen dem Gesellschafter und der Gesellschaft sind schriftlich niederzulegen; die Bestimmungen über die Generalversammlung der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Der Alleingesellschafter kann das Gesellschaftskapital durch Beschluss ändern.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft, wie es der vorliegende Gesellschaftsvertrag vorsieht. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Eigentümer das Recht auf eine Stimme bei Abstimmung der Beschlüsse der Gesellschafter.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafter.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so sind die Gesellschaftsanteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. In diesem Fall dürfen sie unter Lebenden lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Eigentümer von Gesellschaftsanteilen, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, sich damit einverstanden erklären.

Im Falle des Todes eines Gesellschafters bedarf die Übertragung von Gesellschaftsanteilen des verstorbenen Gesellschafters an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 11. Formerfordernisse. Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

Art. 12. Entmündigung, Tod, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Tod, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit, noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Art. 13. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch einen Beschluss der Gesellschafter, welche die Zahl der Geschäftsführer festsetzen, ernannt und abberufen.

Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 14. Befugnisse des Geschäftsführers. Der Geschäftsführer vertritt die Gesellschaft und ist ermächtigt, alle Geschäfte, die zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Geschäftsführers.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift von jedem Geschäftsführer oder durch die Einzelunterschrift der Person, der die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wurde, jedoch nur innerhalb der täglichen Geschäftsführung, rechtsverbindlich verpflichtet.

Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 16. Gesellschafterversammlungen. Der Alleingesellschafter hat alle Rechte, die der Gesellschafterversammlung zugeordnet sind.

Bei mehreren Gesellschaftern werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch die Geschäftsführer per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird. In letzterem Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Außer des Falles eines alleinigen Gesellschafters können die Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung durch die Geschäftsführer gemäß luxemburgischen Rechts oder auf Anfrage von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäß Gesetz den Gesellschaftern zugesandt wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung sowie Tagesordnung und Art des abzuschließenden Geschäfts.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschaftsversammlungen teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Gesellschaftsanteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Ein Gesellschafter kann an einer Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er durch Telefax, Telegramm oder schriftliche Erklärung einen Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen können, die Jahreshauptversammlung ausgeschlossen, im Ausland abgehalten werden, gemäß Urteil der Gesellschafter.

Sofern hierin oder durch das Gesetz nichts anderes bestimmt ist, ist ein Beschluss nur dann rechtswirksam gefasst, wenn er von Gesellschaftern angenommen wurde, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlungen. Die Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlungen werden von den Geschäftsführern am Gesellschaftssitz aufbewahrt. Vollmachten bleiben beigefügt.

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 19. Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer erstellen ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht, Dokumente hinsichtlich des Jahresabschlusses während fünfzehn Tagen vor dem Datum der Gesellschafterversammlung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

Art. 20. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Über den verbleibenden jährlichen Gewinn wird durch Beschluss der Gesellschafter gemäß Anzahl der Geschäftsanteile entschieden.

Art. 21. Auflösung, Liquidation. Bei Auflösung der Gesellschaft, veranlasst durch gleich welchen Auflösungsgrund und zu gleich welchem Zeitpunkt, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter sein muss/müssen und der/die durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, die die Befugnisse und die Vergütung des/der Abwickler/s festlegen. Bei Fehlen ausdrücklicher anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft sowie der Liquidationsausgaben wird der verbleibende Gewinn gemäß der Anzahl der Geschäftsanteile gleichmäßig an die Inhaber der Geschäftsanteile ausgeschüttet.

Art. 22. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem anwendbaren Recht und insbesondere in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung bestimmt.

Feststellung

Der unterzeichnende Notar bestätigt die Einhaltung der Bestimmungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Geschäftsanteile

Die einhundertsechszwanzig (126) Geschäftsanteile wurden sämtlich gezeichnet und vollständig wie folgt einbezahlt:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital	Anzahl der Geschäftsanteile	Einzahlung
MAJAINVEST	12.600,-	126	12.600,-
Total:	12.600,-	126	12.600,-

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) zur Verfügung steht.

Ein Nachweis der Einzahlung wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300,-) geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Die Gesellschaft hat unverzüglich nach Gesellschaftsgründung die folgenden Beschlüsse gefasst:

- I. Der Sitz der Gesellschaft wird sich in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, befinden.
- II. Die Anzahl der Geschäftsführer beträgt bis zu zwei Personen.

Als Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt: Herr Jafar Al Bamerni, Geschäftsmann, geboren in Sersenk (Irak), am 11. Juli 1944, wohnhaft Kasser al Blehed, Al Mader Street, P.O. Box 1458, 11431 Ryiadh, Saudi Arabien.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. Magar, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007. Relation: LAC/2007/16435. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 30. Juli 2007

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007090816/202/186.

(070101583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Greenko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.730.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47917 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007091544/211/11.

(070102181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Naminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.142.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

NAMINVEST S.A.

J.-M. Heitz / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090848/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09752. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

RREI SwissCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.033.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze juillet,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RREI HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social aux 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.125,

ici représentée par Madame Céline Reymond, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de RREI SwissCo S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent) en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

RREI HOLDING S.C.A., mentionnée ci-avant, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. La personne suivante est désignée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Rosenberg, né à Boulogne-Billancourt, France, le 28 octobre, 1951 résidant à 6, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Reymond, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, LAC/2007/18360. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 31 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007090829/202/163.

(070101721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

RE German Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.334.

In the year two thousand and seven, on twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RE INVESTMENTS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 115.577 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mr Wim Rits, private employee, residing professionally in Luxembourg and Miss Anna-Kreeta Rantamaa, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on June 21st, 2007.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of RE GERMAN OFFICE S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the notary Gérald Lecuit on July 25, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1820, dated September 28, 2006. The articles of association have never been amended (the «Company»).

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of five million four hundred and sixty-three thousand Euros (5,463,000.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) to the amount of five million four hundred and seventy-five thousand five hundred Euros (5,475,500.- EUR) by the issuance of two hundred and eighteen thousand five hundred and twenty (218,520) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the two hundred and eighteen thousand five hundred and twenty (218,520) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total amount of five million four hundred and sixty-three thousand Euros (5,463,000.- EUR).

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of five million two hundred and seventy thousand Euros (5,270,000.- EUR) to bring it from its present amount of five million four hundred and seventy-five thousand five hundred Euros (5,475,500.- EUR) to the amount of ten million seven hundred and forty-five thousand five hundred Euros (10,745,500.- EUR) by the issuance of two hundred and ten thousand eight hundred (210,800) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the two hundred and ten thousand eight hundred (210,800) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total amount of five million two hundred and seventy thousand Euros (5,270,000.- EUR).

Evidence of the contributions' existence and value

The existence and the value of the said two claims have been certified to the undersigned notary by certificates issued by the management of the Company to which an interim balance sheet as per June 21, 2007 is attached.

Such certificates, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at ten million seven hundred and forty-five thousand five hundred Euros (10,745,500.- EUR) divided into four hundred and twenty-nine thousand eight hundred and twenty (429,820) shares with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one hundred and twelve thousand five hundred Euros (112,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RE INVESTMENTS S.à r.l., une société créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.577 (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Wim Rits, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg et Madame Anna-Kreetta Rantamaa, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 21 juin 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société RE GERMAN OFFICE S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.820 du 28 septembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions quatre cent soixante-trois mille Euros (5.463.000,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) à cinq millions quatre cent soixante-quinze mille cinq cents Euros (5.475.500,- EUR) par l'émission de deux cent dix-huit mille cinq cent vingt (218.520) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les deux cent dix-huit mille cinq cent vingt (218.520) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique en faveur de la Société d'un montant total de cinq millions quatre cent soixante-trois mille Euros (5.463.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions deux cent soixante-dix mille Euros (5.270.000,- EUR) pour porter son montant actuel de cinq millions quatre cent soixante-quinze mille cinq cents Euros (5.475.500,- EUR) à dix millions sept cent quarante-cinq mille cinq cents Euros (10.745.500,- EUR) par l'émission de deux cent dix mille huit cents (210.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les deux cent dix mille huit cents (210.800) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique en faveur de la Société d'un montant total de cinq millions deux cent soixante-dix mille Euros (5.270.000,- EUR)

Preuve de l'existence et de la valeur des apports

L'existence et la valeur des deux créances ont été certifiées au notaire instrumentant au moyen de certificats issus par la gérance de la Société, auxquels un bilan intérimaire arrêté au 21 juin 2007 est annexé.

Ces certificats, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix millions sept cent quarante-cinq mille cinq cents Euros (10.745.500,- EUR) divisé en quatre cent vingt-neuf mille huit cent vingt (429.820) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cent douze mille cinq cents Euros (112.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Rits, A.-K. Rantamaa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, LAC / 2007 /16494. — Reçu 107.330 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 27 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007090894/202/134.

(070101519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Gomar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.972.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090904/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10968. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Real Pol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.179.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090906/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10969. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pro Immobilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 20, Henerecht.

R.C.S. Luxembourg B 94.227.

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme SUCRAMA S.A. ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCS Luxembourg N ° B.21.757)

ici représentée par Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant;

- qu'elle est devenue l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée PRO IMMOBILIA S.à r.l. avec siège social à L-6370 Haller, 20, Heneresch, t,
- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 94.227
- constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Hoffmann, alors notaire de résidence à Echternach en date du 25 avril 1983, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 142 du 4 juin 1983
- modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Echternach en date du 24 août 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N ° 586 du 11 décembre 1992,
- au'en effet suivant convention séparée sous seing privé Monsieur Edouard Weber a cédé sa part sociale à l'associée unique.

Acceptation du Gérant

Monsieur Edouard Weber, gérant de sociétés, demeurant à L-6370 Haller, 20, Heneresch, t, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'Associée Unique a requis le notaire, en sa qualité de propriétaire de l'intégralité des parts, d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique révoque Monsieur Edouard Weber de sa fonction de gérant avec effet immédiat et nomme en son remplacement Madame Marie-José Hurt, gérante de sociétés, demeurant à L-6370 Haller, 20, Heneresch, t, laquelle aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Deuxième résolution

L'associée unique constate la conversion du capital de 500.000,- LUF en 12.394,97 EUR (cours officiel 1,- EUR = 40,3399 LUF) et décide d'augmenter le capital à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), moyennant versement en espèces dans la caisse de la société d'un montant total de 105,33 EUR (cent cinq virgule trente-trois euros)

Troisième résolution

L'associée unique a ensuite procédé à la refonte complète des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de PRO IMMOBILIA S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Waldbillig.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets:

- l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes attribuées à la société anonyme SUCRAMA S.A.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le(s) gérant(s) peut/vent sous sa/leur responsabilité déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Weber, E. Weber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, LAC/2007/14238. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 juillet 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007091005/206/96.

(070101804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Meaco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 30.300.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2007090910/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10971. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Kauri Capital 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.752.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 12 juillet 2007, a renouvelé les mandats des gérants.

- M. Laurent Heiliger, gérant, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- M. Manuel Hack, gérant, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour KAURI CAPITAL 2, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2007090954/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Kauri Capital Stapel Centre, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 495.100,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.754.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 11 juillet 2007, a renouvelé les mandats des gérants.

- M. Riccardo Moraldi, gérant, 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- M. Michele Canepa, gérant, 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour KAURI CAPITAL STAPEL CENTRE, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2007090955/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Confer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.755.

—
In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company RUGALEY HOLDINGS LIMITED having its registered office at Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, registered under the number 156033,

hereby represented by Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on June 28th, 2007.

Which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company CONFER S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 125.755 (NIN 2007 2412 924) has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 30th of March 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1035 on the 1st of June 2007.

It results from a share purchase agreement from April 4th, 2007, that RUGALEY HOLDINGS LIMITED has become the sole shareholder of the company CONFER S.à r.l.,

a copy of the said purchase agreement, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that is has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to transfer the registered office from Luxembourg to Schuttrange and therefore to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. (paragraph 1). The registered office is established in Schuttrange.

Second resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to fix the address of the company as follows: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Third resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to revoke the existing managers of the company and grants them discharge for the carrying out of their mandate.

Fourth resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to appoint as new managers of the company for an unlimited period:

- Mr David Dennis Cuby, private employee, residing at Suite 7B & 8B, 50, Town Range, Gibraltar.
- Mr Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland, private employee, professionally residing in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

The company will be validly bound by the joint signatures of the two managers.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée RUGALEY HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Chypre, immatriculée sous le numéro 156033,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 juin 2007,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CONFER S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.755 (NIN 2007 2412 924), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1035 du 1^{er} juin 2007.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 4 avril 2007, que la société RUGALEY HOLDINGS LIMITED est devenue l'associée unique de la société CONFER S.à r.l.,

une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Schuttrange Luxembourg et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (paragraphe 1^{er}). Le siège social est établi à Schuttrange.

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de fixer l'adresse de la société comme suit: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de révoquer les gérants existants de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de nommer comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Dennis Cuby, employé privé, demeurant à Suite 7B & 8B, 50, Town Range, Gibraltar.
- Monsieur Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parie l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 juillet 2007, Relation: ECH/2007/728. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Echternach, le 27 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007090992/201/106.

(070101340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Anthus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.790.

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company RUGALEY HOLDINGS LIMITED having its registered office at Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, registered under the number 156033,

hereby represented by Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on June 28th, 2007.

Which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company ANTHUS S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 125.790 (NIN 2007 2413 122) has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 30th of March 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1046 on the 4th of June 2007.

It results from a share purchase agreement from April 4th, 2007, that RUGALEY HOLDINGS LIMITED has become the sole shareholder of the company ANTHUS S.à r.l.,

a copy of the said purchase agreement, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that is has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to transfer the registered office from Luxembourg to Schuttrange and therefore to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. (paragraphe 1) . The registered office is established in Schuttrange.

Second resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to fix the address of the company as follows: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Third resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to revoke the existing managers of the company and grants them discharge for the carrying out of their mandate.

Fourth resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to appoint as new managers of the company for an unlimited period:

- Mr David Dennis Cuby, private employee, residing at Suite 7B & 8B, 50, Town Range, Gibraltar.
- Mr Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland, private employee, professionally residing in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

The company will be validly bound by the joint signatures of the two managers.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée RUGALEY HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Chypre, immatriculée sous le numéro 156033,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 juin 2007,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ANTHUS S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.790 (NIN 2007 2413 122), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1046 du 4 juin 2007.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 4 avril 2007, que la société RUGALEY HOLDINGS LIMITED est devenue l'associée unique de la société ANTHUS S.à r.l.,

une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Schuttrange Luxembourg et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (paragraphe 1^{er}) . Le siège social est établi à Schuttrange.

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de fixer l'adresse de la société comme suit: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de révoquer les gérants existants de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de nommer comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Dennis Cuby, employé privé, demeurant à Suite 7B & 8B, 50, Town Range, Gibraltar.
- Monsieur Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 juillet 2007, Relation: ECH/2007/727. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007090993/201/106.

(070101342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Dresden Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.403.

In the year two thousand and seven, on the second day of May.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DRESDEN HOLDINGS S. à r. l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the Section B, number 124,256,

here represented by Mr Jean-Baptiste Sauvage, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 April 2007,

said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, is the sole member and representing the entire share capital of DRESDEN PROPERTIES S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the Section B, number 118.403, incorporated pursuant to a notarial deed on 13 June 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 11 October 2006, number 1906. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed on 31 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 18 April 2007, number 642.

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Change of the par value of the shares of the Company;
2. Increase of the share capital of the Company by one hundred eighty-nine thousand seven hundred seventy-four euros (EUR 189,774.-) from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to two hundred two thousand two hundred seventy-four euros (EUR 202,274.-) through the issue of one hundred eighty-nine thousand seven hundred seventy-four (189,774) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, represented as aforementioned, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the par value of the shares of the Company from the current value of twenty-five euros (EUR 25.-) to one euro (EUR 1.-) each through a division by the factor twenty-five (25) of the existing shares, so that the share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) shall as of now be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by one hundred eighty-nine thousand seven hundred seventy-four euros (EUR 189,774.-) from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to two hundred two thousand two hundred seventy-four euros (EUR 202,274.-) through the issue of one hundred eighty-nine thousand seven hundred seventy-four (189,774) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The one hundred eighty-nine thousand seven hundred seventy-four (189,774) shares are subscribed by DRESDEN HOLDINGS S. à r. l., aforementioned, for an aggregate price of one hundred eighty-nine thousand seven hundred seventy-four euros (EUR 189,774.-) entirely allocated to the share capital.

The proof that the amount of one hundred eighty nine thousand seven hundred seventy-four euros (EUR 189,774.-) paid up in cash is at the disposal of the Company has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two hundred two thousand two hundred seventy-four euros (EUR 202,274.-) represented by two hundred two thousand two hundred seventy-four (202,274) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand seven hundred euros (EUR 3,700.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mai,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

DRESDEN HOLDINGS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 124.256,

ici représentée par Monsieur Jean-Baptiste Sauvage, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 27 avril 2007,

laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, agissant en qualité d'associé unique de DRESDEN PROPERTIES S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 118.403, constituée suivant acte notarié du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 octobre 2006, numéro 1906.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié le 31 janvier 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 avril 2007, numéro 642.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, représentant l'entière du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 189.774,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent deux mille deux cent soixante-quatorze euros (EUR 202.274,-) par l'émission de cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quatorze (189.774) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; et,

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour la réduire à un euro (EUR 1,-) par la division des parts sociales existantes par le facteur vingt-cinq (25), de telle sorte que le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dorénavant représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 189.774,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent deux mille deux cent soixante-quatorze euros (EUR 202.274,-) par l'émission de cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quatorze (189.774) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quatorze (189.774) parts sociales sont souscrites par DRESDEN HOLDINGS S. à r. l., précitée, à un prix total de cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 189.774,-), entièrement alloué au capital social.

La preuve que le montant de cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 189.774,-) libéré en numéraire est à la disposition de la Société a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 6, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent deux mille deux cent soixante-quatorze euros (EUR 202.274,-) représentée par deux cent deux mille deux cent soixante-quatorze (202.274) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-).

Dont acte, passé à Luxembourg en l'étude de notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-B. Sauvage, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, LAC/2007/6890. — Reçu 1.897,74 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007091050/7241/134.

(070101731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

SL Group Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007091531/242/13.

(070102154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

SL Munchen Major Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007091532/242/13.

(070102152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Bebus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 50.213.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007091861/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10209. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Enka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 58.679.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091859/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08837. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.
